

**ENTENTE RÉGIONALE SUR LA MISE EN VALEUR  
ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE**  
**Mise en œuvre d'une stratégie de maintien de percées visuelles**

**Beaupré, le 22 septembre 2020** — Les partenaires de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale sont heureux d'annoncer la mise en œuvre d'une stratégie de maintien de percées visuelles.

Sur le territoire des 5 MRC de l'Entente (La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Ile d'Orléans et Portneuf), certaines percées visuelles seront éventuellement perdues en raison de la croissance de la végétation. Un comité de travail a dressé un inventaire des points de vue et des percées visuelles du territoire et des sites prioritaires ont été identifiés par MRC. Au total, 7 sites ont été retenus.

Pour chaque site retenu, la firme embauchée, Atelier Vagabond :

- réalisera une analyse visuelle de chaque site et identifiera les percées visuelles à maintenir ou à rouvrir;
- proposera des interventions adaptées aux particularités du site, relatives à la gestion de la végétation pour assurer le maintien à long terme des percées visuelles;
- décrira les travaux à réaliser sur le site même ou les terrains avoisinants;
- fera une estimation budgétaire du coût des travaux pour chaque site;
- préparera un plan d'entretien pour chaque site dans le but d'assurer la pérennité des vues incluant une estimation des coûts.

Ensuite, les interventions proposées par Atelier Vagabond seront transmises à chacune des MRC afin qu'elles soient davantage outillées pour assurer la réalisation des travaux.

**L'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale**

Les partenaires de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale proposent un plan d'action pour mettre en valeur et protéger les paysages de ces 5 MRC: La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf et l'Île d'Orléans. Les objectifs du plan d'action prévoient de soutenir les intervenants, de mieux outiller les clientèles, de poursuivre l'animation, la concertation et la sensibilisation aux paysages. Les partenaires financiers qui soutiennent cet appel de projets sont le ministère des Transports du Québec et le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

**À PROPOS DE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Organisme à but non lucratif, Développement Côte-de-Beaupré a pour mission de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants qui visent le développement de l'économie et de l'emploi de la région. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

— 30 —

**Source :** Françoise Roy, chargée de projet  
Développement Côte-de-Beaupré  
(418) 827-5256 poste 208 | [paysages@developpementcdb.com](mailto:paysages@developpementcdb.com)